

## Rentrée 2026

### SECTION SPORTIVE SCOLAIRE RUGBY

### Lycée Jean Monnet à Cognac De la classe de seconde à la terminale



Vous trouverez ici l'ensemble des éléments et des documents pour vous informer sur la candidature à la section sportive scolaire rugby de Cognac.

Les élèves bénéficieront d'un emploi du temps aménagé qui leur permettra de mener leur scolarité dans des conditions optimales en conciliant une pratique sportive épanouissante. Un internat vous permettra d'être hébergé au sein du lycée.

Les entraînements spécifiques se dérouleront au stade à proximité immédiate du lycée et/ou au lycée Jean Monnet à raison de deux séances le mardi et le jeudi sur des créneaux horaires spécifiques.

La licence en club **n'est pas** obligatoire pour entrer en SSS

L'élève **peut conserver** sa licence dans son club d'origine

La prise de licence à l'association sportive de l'établissement **n'est pas obligatoire**

La famille **n'a pas à fournir un certificat médical** de non contre-indication à la pratique



# **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature comporte plusieurs parties :

- un volet scolaire
- une autorisation parentale pour les tests physiques
- un volet sportif
- des documents complémentaires indispensables :
  - o Les bulletins des deux premiers trimestres ou du 1er semestre

***Ce dossier complet doit être envoyé par courrier postal ou numérique  
au lycée Jean Monnet avant le 08 mai 2026.***

Les tests techniques et physiques auront lieu au Parc des sports de Cognac le **mercredi 06 mai 2026 de 14h à 16h.** Prévoir son équipement complet et un nécessaire de douche.

Les affectations en SSS sont prioritairement accordées aux élèves de l'établissement et du secteur de recrutement du lycée. Et uniquement sur place vacante pour les élèves hors secteurs qui devront bénéficier d'une dérogation à la carte scolaire au motif lié au parcours scolaire particulier de l'élève (sixième niveau dans la hiérarchie des motifs autorisés par un cadrage national).

La communication de la liste des élèves acceptés en SSS se fera par l'établissement scolaire et uniquement à l'issue de la confirmation de cette dernière par le DASEN du département.

Correspondant Lycée Jean Monnet :

M. SCHERMANN –[daniel.schermann@ac-poitiers.fr](mailto:daniel.schermann@ac-poitiers.fr) - 0679415982

***Ce dossier complet doit être envoyé par courrier postal ou numérique  
au lycée Jean Monnet avant le 08 mai 2026.***



**AUTORISATION PARENTALE**  
**pour les tests sportifs en section sportive**  
**au lycée Jean Monnet de Cognac**

*Je soussigné, Madame ou Monsieur*

*demeurant à*

*représentant légal de l'élève*

*autorise mon fils, ma fille à participer aux tests techniques d'entrée pour la section sportive le **mercredi 06 mai 2026 de 14h à 16h** et autorise également à effectuer en cas d'accident les interventions médicales nécessaires.*

À \_\_\_\_\_, le

Signature :

*Pour compléter cette partie scolaire vous voudrez bien joindre à ce dossier la copie des **bulletins des deux premiers trimestres OU du 1<sup>er</sup> semestre** de la classe actuellement suivie par votre enfant.*

